

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 616 Vœu relatif au contrôle de la circulation des vélos place d'Italie.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique affirmée d'incitation à l'usage du vélo ;

Considérant que, conformément au code de la route, la piste cyclable de la place d'Italie est une voie facultative pour les cyclistes et non obligatoire ;

Considérant, en outre, que l'aménagement de cette piste cyclable autour de la place d'Italie ne permet pas aux deux-roues de traverser aisément la place ;

Considérant les contraventions relayées par l'association « Paris en Selle », adressées à tort à des cyclistes pour le motif d'avoir circulé en dehors de la piste cyclable de la place d'Italie ;

Considérant le vote unanime du vœu ci-après par le Conseil du 13^e arrondissement lors de la séance du lundi 29 octobre 2018 ;

Sur proposition de Jérôme Coumet, Marie-Pierre de la Gontrie, Annick Olivier et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Émet le vœu :

- Que le Préfet de Police rappelle à ses services de ne pas verbaliser les vélos circulant sur la chaussée, place d'Italie, hors de la piste cyclable.